

A LA UNE

ANR Actualités.

Au programme : Un Conseil d'administration les 16 et 17 avril

Le prochain conseil d'administration de l'ANR se réunit à Paris les 16 et 17 avril prochains. La préparation de l'assemblée générale des 28 et 29 mai sera un élément fort de ce CA. La réflexion sera alimentée par les comptes-rendus de la participation des membres du bureau aux assemblées départementales et les problématiques soulevées lors de ces assemblées. La situation financière de l'association sera abordée. L'évolution de l'Amicale-Vie, en particulier dans ses relations avec la CNP, sera analysée avec son président. Le point sera fait sur la motion de défense des retraités, actualisée, pour son approbation par le CA avant d'être présentée pour être votée en assemblée générale. Les formations des nouveaux présidents, des délégués régionaux, des comptables feront l'objet d'un point d'étape.

Dans les groupes ANR

Au programme des groupes 04 et 05 qui « marchent » ensemble (<https://anr-alpes-provence.fr/>)

samedi 20 avril 14h : après-midi récréative, jeux de société et cartes *

dimanche 28 avril 15h : thé dansant à la salle des fêtes de Manse

jeudi 16 mai : sortie à Crest, pivoines et oiseaux

du 10 au 13 juin : séjour du côté de l'étang de Thau

mardi 25 juin 10h : visite Citadelle Sisteron et pique-nique au plan d'eau des Marres

>>> **toutes les sorties sont ouvertes aux adhérents du 04 et du 05**

Le groupe Ile-et-Vilaine (<https://www.anr35.fr/sorties/voyages-2024/ancv/>) prépare deux séjours en France : un séjour dans l'île de Ré (séjour ANCV régional) - 8 jours du 15 au 22 juin sur le site " Le Phare St Clément des Baleines Ile de Ré " (**Programme détaillé sur <https://anr56m.fr/>**)

Autre séjour : Au programme du 6 au 13 octobre 24, 8 jours du côté de Marseille sur le site « Marseille Village Club Soleil » avec un voyage en train. Du soleil en perspective pour le groupe breton.

ACTUALITES

114 : le numéro d'urgence pour les sourds et malentendants

Visiophonie, tchat SMS et fax : c'est par l'ensemble de ces canaux que les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler (sourdes, malentendantes, aphasiques) peuvent contacter le 114 en cas de situation d'urgence, qu'elles soient victimes ou témoins (blessure, accident de la route, vol, agression, incendie...). Ouvert 24h24 et 7j/7, ce numéro national d'urgence est gratuit et accessible partout en France pour appeler en langue des signes mais aussi en français le Samu (15), la police et la gendarmerie (17) et les pompiers (18). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent joindre le 114 depuis un ordinateur en allant sur www.urgence114.fr mais aussi depuis un smartphone avec l'application « Urgence 114 » téléchargeable sur *Apple* et *Google play*.

Franchises médicales et participations forfaitaires : le montant restant à charge va augmenter

Deux décrets publiés au *Journal officiel* le 17 février 2024 prévoient un nouveau montant de la participation forfaitaire sur les consultations et les actes médicaux, et le doublement des franchises médicales appliquées notamment aux médicaments et aux transports sanitaires. Les participations forfaitaires et les franchises médicales sont des sommes qui ne sont pas remboursables par les mutuelles et qui restent, sauf exceptions, à votre charge.

La participation forfaitaire est ainsi un montant que vous devez payer (quelle que soit la prise en charge par l'Assurance maladie et votre complémentaire santé) lors d'une consultation ou d'un acte réalisé par un médecin généraliste ou spécialiste, sauf notamment dans le cadre d'une hospitalisation complète d'une ou plusieurs journées. Le décret prévoit que ce montant ne pourra ni être inférieur à 2 € ni excéder 3 €. Il est actuellement de 1 €.

Vous pouvez dès à présent remplacer votre permis de conduire rose cartonné par le nouveau modèle

Votre permis de conduire pliant 3 volets « rose cartonné » est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Vous pouvez cependant demander son remplacement dès maintenant par le nouveau modèle au format carte de crédit. Cela pourrait notamment vous éviter d'être confronté, à l'approche de l'échéance, à un engorgement des services dédiés à cette tâche. Pour remplacer votre permis de conduire cartonné par le modèle « carte de crédit », vous devez en faire la demande en ligne sur [le site de l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#). Une fois sur le site, vous pouvez vous connecter : grâce à FranceConnect (connexion grâce à l'identifiant et au mot de passe que vous utilisez sur Impots.gouv, Ameli ou L'identité numérique – La Poste...)

BONS PLANS

Prévention Covid-19

Une campagne de « renouvellement vaccinal » pour les plus âgés et les plus vulnérables

Une nouvelle campagne de vaccination aura lieu au printemps. Destinée à protéger dans la durée les personnes les plus âgées et les plus vulnérables, elle est organisée conformément à l'avis de la Haute autorité de santé (HAS).

Qui est concerné ? Selon l'avis de la Haute Autorité de santé (HAS) du 8 février 2024, le renouvellement vaccinal prévu au printemps 2024 vise à protéger les personnes les plus à risque de développer une forme grave de la maladie, et ce durant toute la période estivale, et les Jeux olympiques et paralympiques, jusqu'à l'automne.

Sont concernées :

les **personnes âgées de 80 ans et plus** ;

les **personnes immunodéprimées**, quel que soit leur âge ;

les personnes résidant en **Ehpad** (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou en **USLD** (unités de soins de longue durée), quel que soit leur âge ;

et **toute personne à très haut risque** selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision médicale partagée avec l'équipe soignante.

Les dates de la campagne

La campagne se déroulera **du lundi 15 avril au dimanche 16 juin 2024**, avec une extension possible au 15 juillet 2024 en fonction de la situation épidémiologique.

Le renouvellement vaccinal peut être effectué à partir de **3 mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19**.

MaPrimeRénov' Copropriété : le montant de l'aide augmente

MaPrimeRénov' Copropriété vous permet de bénéficier d'une aide financière pour des travaux effectués au niveau des parties communes de votre copropriété ou sur des parties privatives déclarées d'intérêt collectif. Le montant de l'aide que vous pouvez percevoir a été revalorisé pour l'année 2024. Si vous êtes copropriétaire, vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriété quelle que soit votre situation (que vous occupiez votre bien ou que vous l'ayez mis en location), et quel que soit votre niveau de ressources. Avec ce dispositif, vous pouvez obtenir une aide financière pour des travaux d'isolation par l'extérieur ; un changement concernant le chauffage collectif ; des travaux relatifs à la ventilation ; le remplacement des fenêtres par du double-vitrage (l'assemblée générale de votre copropriété peut en effet voter des « travaux d'intérêt collectif » affectant les parties privatives) ;

Élections européennes : faites votre demande d'inscription sur les listes électorales en ligne !

Vous avez récemment déménagé ? Vous êtes un citoyen européen résidant en France ? Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales grâce à la démarche en ligne mise à disposition. Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez le faire en mairie ou en ligne sur Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour effectuer la demande d'inscription en ligne, vous devrez vous authentifier avec vos identifiants FranceConnect ou via votre compte Service-Public.fr.

Il vous faudra transmettre les documents suivants :

un justificatif d'identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ; un justificatif de domicile (justifiant du lien avec la commune où vous voterez, par exemple une facture d'électricité).

Attention : vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2024 à minuit pour vous inscrire en ligne pour voter lors des élections européennes 2024. **À noter** : vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes en vous rendant **dans votre mairie** jusqu'au 3 mai 2024, ou en en faisant la demande par courrier (réception au plus tard le 3 mai 2024).

Si vous êtes français, vous devez alors fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription ([Cerfa n° 12669*02](#)).

Une réserve territoriale citoyenne, pour donner du temps à sa commune

Vous souhaitez vous engager dans la vie de votre commune ? Pour vous accompagner dans cette démarche, le Gouvernement lance une réserve territoriale citoyenne. Sa création résulte de la consultation publique mise en place en novembre 2023 sur la plateforme Agora. Le 29 février 2024, la ministre chargée des Collectivités locales a annoncé la création de la **réserve territoriale citoyenne**, en partenariat avec la plateforme de solidarité citoyenne L'Heure Civique. Ce nouveau dispositif vise à accompagner les citoyens qui souhaitent s'engager dans la vie de leur commune. Le partenariat avec L'Heure Civique permet d'orienter la démarche vers les maires et les élus locaux, en mettant directement en relation les bénévoles et les services territoriaux.

A L'ACTION

RSA : expérimentation des 15 heures d'activité dans 29 nouveaux départements à partir de mars 2024

Le nombre de territoires où l'obtention du revenu de solidarité active (RSA) est associée à la réalisation d'au moins 15 heures d'activité hebdomadaires passe depuis le 1^{er} mars 2024 de 18 à 47, a indiqué la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ; elle avait précédemment signalé que ce dispositif devrait être généralisé en 2025. Le ministère du Travail a publié le 1^{er} mars 2024 la liste des 29 nouveaux départements participant à l'expérimentation de la réforme du revenu de solidarité active ; celle-ci vise à lier le versement de l'allocation à la réalisation de 15 à 20 heures d'activité par semaine. Ces départements sont : la Haute-Savoie ; le Rhône ; l'Allier ; le Cantal ; le Territoire de Belfort ; la Haute-Saône ; la Saône-et-Loire ; le Finistère ; le Loir-et-Cher ; le Cher ; l'Eure-et-Loir ; la Meuse ; la collectivité européenne d'Alsace (le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) ; les Ardennes ; la Marne ; le Pas-de-Calais ; l'Oise ; l'Essonne ; les Hauts-de-Seine ; le Val-de-Marne ; la Manche ; la Seine-Maritime ; la Charente-Maritime ; la Vienne ; les Alpes-Maritimes ; le Vaucluse ; la Sarthe ; la Guadeloupe.

Démarches administratives

L'ANTS, qui vous accompagne pour l'obtention de vos documents d'identité, devient France Titres

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a notamment pour mission d'administrer vos demandes de passeport, de carte d'identité, de permis de conduire ou de certificat d'immatriculation pour un véhicule. Elle peut désormais également utiliser l'appellation « France Titres ». La nouvelle dénomination de l'Agence nationale des titres sécurisés, s'accompagne d'une clarification de ses tâches.

Cet établissement public administratif, qui peut désormais être dénommé France Titres, voit ses missions évoluer continuellement dans le contexte actuel de dématérialisation de vos pièces d'identité et des démarches administratives. En ce moment, il est notamment responsable du programme France Identité ; il s'agit d'une application gratuite et facultative, mise en place, qui vous permet de prouver votre identité en ligne à condition d'avoir une carte d'identité au nouveau format « carte bancaire ». Avec cette application, vous pouvez notamment avoir accès au [permis de conduire dématérialisé](#), disponible sur l'ensemble du territoire depuis le 14 février 2024.

Contrefaçons : plus de 20 millions de produits retirés du marché en 2023

Avec près de deux fois plus de saisies que l'année précédente (11 millions pour 2022), l'année 2023 est une année record pour les douanes françaises. Jouets, vêtements, cosmétiques... les contrefaçons représentent un risque économique, sanitaire et sécuritaire à la fois national et international.

Le nombre élevé de produits saisis atteste de l'ampleur des contrefaçons.

Une menace qui évolue avec le commerce en ligne : depuis la crise sanitaire, les transports par fret express et services postaux se sont considérablement accrus avec l'essor du commerce en ligne. La croissance "exponentielle" du nombre de transactions effectuées sur les sites de vente en ligne ou les réseaux sociaux en fait le vecteur "privilégié" des contrefacteurs. La vente de contrefaçons dissimulées derrière des annonces relatives à des marchandises légales ([dropshipping](#)) se perfectionne à travers l'utilisation de liens.

LE CHIFFRE DU MOIS : 1^{er} avril

Bonus vélo : Les aides à l'achat d'un vélo sont étendues jusqu'en 2027

La carte verte d'assurance automobile est supprimée

Vous n'avez plus besoin d'apposer sur le pare-brise de votre véhicule, à compter du 1^{er} avril 2024, le « papillon vert » prouvant que vous avez souscrit à un contrat d'assurance. Les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance évoluent pour l'ensemble des véhicules immatriculés en France.

À partir du 1^{er} avril, pour vérifier que vous avez bien respecté l'obligation d'assurance de votre véhicule, les forces de l'ordre utiliseront le fichier des véhicules assurés (FVA). Cet outil numérique est alimenté par les assureurs qui y indiquent tout renouvellement de contrat ou toute souscription d'un nouvel engagement.

INFOS PRATIQUES

Il y a du nouveau chez Toulousirs

Découvrez le nouveau site internet !

Avec son interface repensée, un menu plus clair, un graphisme frais et toujours autant d'offres de voyages et de loisirs, connectez-vous sur www.toulousirs.fr pour vous détendre en toute légèreté.

TOULOUSIRS, C'EST :

Une association partenaire du Cogas de La Poste depuis 15 ans

Des milliers d'activités de sorties et loisirs (parcs, concerts, zoos, salons, sport...)

Plus de 100 destinations pour voyager toute l'année avec les services de Toulousirs

Un moteur de réservation en ligne de vols, hôtels et voitures de location

Des bons plans et remises annuelles chez plus de 50 partenaires voyagistes

Un service client aux petits soins et des conseillers joignables gratuitement par téléphone

VACANCES

Laissez-vous séduire par la Slovénie !

En commençant votre visite par Ljubljana, la capitale, découvrez la Slovénie, l'un des pays possédant le plus haut niveau de préservation de la nature en Europe. Sur un territoire restreint, ce pays offre une mosaïque exceptionnelle de villes historiques, de montagnes, des parcs nationaux, de grottes et de stations balnéaires.... Depuis Ljubljana, ville ancienne et authentique, jusqu'à Piran, ville lumineuse et animée, c'est une succession de magnifiques paysages, de lieux historiques et de villages typiques qui sauront vous émerveiller lors de ce beau voyage.

Séjour du lundi 27 mai au lundi 3 juin 2024, circuit 8 jours / 7 nuits , Logement en Hôtels 3* normes locales (ou similaire) pension selon programme, au départ de Paris et le Havre

Toulousirs Voyages Tél. : 01.44.06.45.45 Site Internet : <https://www.toulousirs.fr>

ETE

Pour cet été : le Parc Animalier des Pyrénées à Argeles Gazost

Le Parc animalier des Pyrénées d'Argeles Gazost est classé **dans le top 3 des plus beaux parcs** et zoos de France. Vivez un concentré d'émotions ! Arrivée de nouvelles espèces, animations nourrissages, naissances exceptionnelles... Un été 100% nature que vous n'êtes pas prêts d'oublier !

Classé parmi les 3 plus beaux parcs & zoos de France*, le Parc Animalier des Pyrénées vous invite à vivre une expérience inoubliable en plein cœur des montagnes. Parcourez 14 hectares de nature et découvrez près de 100 espèces animales comprenant : loutres, lynx, ours bruns, loups gris, vautours, bouquetins ou encore pandas roux, suricates et oiseaux chanteurs des forêts humides. Venez aussi faire la rencontre des stars du Parc : les marmottes avec qui vous partagerez un moment exceptionnel entre photos souvenir et nourrissage.